

Jones,	MacRae,	Noble,	Smallwood,
Jorgenson,	McBain,	Nugent,	Smith
Jung,	McDonald	O'Hurley,	(Calgary-Sud),
Kennedy,	(Hamilton-Sud),	O'Leary,	Smith (Lincoln),
Kindt,	McFarlane,	Pallett,	Smith
Knowles,	McIntosh,	Parizeau,	(Winnipeg-Nord),
Lafrenière,	McLennan,	Pascoe,	Southam,
Lahaye,	McPhillips,	Paul,	Speakman,
Lambert,	McQuillan,	Payne,	Spencer,
Latour,	Maloney,	Pearkes,	Stanton,
Legere,	Mandziuk,	Phillips,	Starr,
Lennard,	Martineau,	Pigeon,	Stefanson,
Létourneau,	Martini,	Pugh,	Stewart,
Macdonald (Kings),	Mathews,	Rapp,	Tassé,
Macdonnell,	Milligan,	Régnier,	Thompson,
MacInnis,	Monteith (Perth),	Richard	Tremblay,
MacLean	Montgomery,	(Kamouraska),	Villeneuve,
(Queens),	Morissette,	Rogers,	Walker,
MacLean	Morris,	Rompré,	Webb,
(Winnipeg-Nord- Centre),	Morton,	Sévigny,	Webster,
MacLellan,	Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria),	Simpson,	Weichel,
Macquarrie,	Nielsen,	Skoreyko,	Wratten—147.
		Slogan,	

CONTRE

Messieurs

Argue,	Caron,	Habel,	Peters,
Badanai,	Chevrier,	Hellyer,	Pickersgill,
Batten,	Crestohl,	Herridge,	Ratelle,
Benidickson,	Deschatelets,	Leduc,	Regier,
Boivin,	Dumas,	McMillan,	Richard
Boulanger,	Eudes,	McWilliam,	(Saint-Maurice- Lafèche),
Bourget,	Forgie,	Martin (Essex-Est),	Robichaud,
Brassard	Garland,	Martin (Timmins),	Rouleau,
(Lapointe),	Granger,	Meunier,	Winch—35.
		Mitchell,	

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-56, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, qui est rapporté sans amendement.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Pearkes, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une troisième fois et adopté.

La question est mise en délibération;

M. Pickersgill, appuyé par M. Leduc, propose l'amendement suivant: Que ledit bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit déféré de nouveau au comité plénier qui étudiera l'opportunité d'éliminer de l'article 2 la disposition, selon laquelle les arrangements, pour que la province verse directement des subventions aux institutions de haut savoir, doivent être satisfaisants, suivant l'opinion du Ministre, et en conformité et sous réserve des conditions et modalités non incompatibles avec celles d'une convention conclue entre le ministre des Finances et la Fondation canadienne des universités.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant: